

M. CAHAN: Oh! oh!

M. McINTOSH: Si les honorables députés de la gauche étaient sincères au sujet de ce droit sur les automobiles ils auraient sans doute proposé un amendement à cette résolution. Alors elle aura été mise aux voix et aurait été adoptée, et le Gouvernement se fût trouvé en meilleure posture.

M. CAHAN: Nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer.

M. STEWART (Leeds): Une résolution peut être proposée sans que l'on présente un amendement ou que l'on vote contre.

M. McINSTOSH: D'accord, mais si les honorables députés de l'opposition sont de bonne foi, s'ils désirent l'adoption d'une certaine politique pour tout le pays, nous sommes en droit de compter qu'ils l'appuieront lorsqu'une question importante qui s'y rapporte sera soumise à la Chambre.

M. CAHAN: J'aurais certes voté contre la résolution si j'en avais eu la chance.

M. McINTOSH: Je répondrai ceci à mes honorables amis de la gauche: Si c'est maintenant là votre attitude, c'est dommage que vous n'ayez pas montré plus de sincérité et de sérieux lorsque la question a été débattue.

M. CAHAN: Comme question de privilège, mon honorable ami me permettra-t-il d'ajouter que j'ai manifesté ma manière de voir avec toute l'énergie dont je suis capable, en l'occurrence?

M. McINTOSH: J'aurais aimé voir mon honorable ami faire un pas de plus; il eût été préférable à mon sens qu'il proposât un amendement à la résolution. Les honorables membres en général auraient été en mesure de faire voir exactement où ils en étaient.

M. CAHAN: Si mon honorable ami me le permet, voici l'explication de mon attitude: Je ne me suis jamais rendu compte de l'utilité de proposer un amendement à une résolution à laquelle je suis formellement opposé et contre laquelle je suis prêt à voter du moment que l'occasion m'en sera offerte.

M. STEWART (Leeds): L'honorable député sait-il que le ministre des Finances a voté contre cette résolution, ici même?

M. McINTOSH: Quand cela? L'année dernière?

M. STEWART (Leeds): Oui.

M. McINTOSH: Cela n'a rien à faire avec la question aujourd'hui, car il faut qu'un gouvernement s'adapte aux conditions qui surgissent d'année en année. Un gouvernement

qui néglige de le faire, ne se conforme pas véritablement au principe du gouvernement responsable tel qu'il doit fonctionner au Canada. A mon avis, le Gouvernement a bien fait de dégrever le régime des automobiles et, en cela, il aura l'appui de toutes les parties du pays, d'un océan à l'autre. Je doute fort que le moindre doute subsiste de ce chef. En adoptant l'attitude que l'on sait, le Gouvernement fait voir au peuple qu'il tient formellement compte de ses désirs en ce qui regarde la perception des revenus provenant des impôts. Ai-je la permission à cette étape de mon discours de lire une déclaration de principe que le premier ministre a faite au cours de la dernière campagne électorale? Faisant allusion à la politique fiscale du parti libéral, le très honorable Mackenzie King s'est exprimé ainsi:

Et en cela, les libéraux assument toute la responsabilité; ils ne tiennent pas à diviser ou à diminuer la responsabilité du parti en ce qui regarde le tarif douanier ou les taxes.

Or, m'est avis que cette manière de voir sera acceptée par la population en général. Il est évident suivant moi que le dégrevement du tarif sur les automobiles sera considéré comme un acheminement vers une politique véritablement nationale et dans l'intérêt du pays en général.

En ce qui regarde les droits sur les automobiles, la question des fonctions assignées à la commission consultative du tarif surgit tout naturellement. Le problème a été passablement discuté ici sous ses divers aspects, au cours de la dernière semaine, et il est encore revenu sur le tapis aujourd'hui. Pour ce qui est de la création d'une commission consultative du tarif, je tiens à souligner le fait que le Gouvernement a subi l'influence des idées qui prévalent dans les autres pays. Il n'est pas de question d'importance nationale dans un pays quelconque dont l'origine ne remonte loin dans les annales du passé. L'idée de constituer une commission consultative du tarif, ou une commission douanière de n'importe quelle nature, n'est pas une innovation particulière à notre époque. Nous constatons que l'Allemagne, en 1906, dans le but de constituer une commission de tarif, nomma pour cinq ans un comité spécial composé de trente-deux experts, représentant l'agriculture, les industries et la haute finance du pays. Plus que cela, le parlement allemand s'assura les services de 2,000 experts en matière technique et commerciale afin d'en arriver à des conclusions satisfaisantes sur la question du tarif douanier. Or, une fois que l'enquête fut complétée, la liste des articles sujets au tarif douanier comprenait environ

[M. McIntosh.]